



VILLE DE
HOUILLES

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS DIVERSES RUES - FÊTE DES VOISINS 2026

—
République Française
Département des Yvelines

—
Direction des Services Techniques
Arrêté temporaire n° 26/142

Le Maire de la Ville de Houilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12,
Vu le Code Pénal et notamment son article R. 610-5,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifiés,
Vu l'arrêté réglementant la circulation des véhicules dans la ville, du 20 décembre 1977,
Vu l'arrêté réglementant la coordination et la sécurité des travaux (Voirie - Réseaux - Divers), sur les voies ouvertes à la circulation publique, du 4 janvier 1993,
Vu le Règlement de voirie de la ville de Houilles, publié le 22 mars 2012,

Considérant que de nombreux Ovillois participent à la **manifestation "la Fête des Voisins", vendredi 29 mai 2026.**

Considérant l'intérêt public local de cette manifestation,

Considérant les demandes des pétitionnaires,

Considérant la nécessité de réglementer temporairement la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité publique, dans les rues listées à l'article 1^{er} pendant le déroulement de la manifestation,

Sur la proposition de Madame la Directrice du Cadre de Vie,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le vendredi 29 mai 2026 de 19 heures à 00 heures, la circulation et le stationnement des véhicules seront neutralisés dans les voies suivantes :

Nom du Pétitionnaire	Adresse du Pétitionnaire	Circulation et stationnement des véhicules interdits
Mme ALMENDRA	45 rue Joseph Bara	Rue Joseph Bara section comprise entre la rue du Ferdinand Buisson et la rue des Vieux Chênes
M. BARBIER	3 rue des Bruyères	Rue des Bruyères
Mme BASSET	7 bis rue Mozart	Rue Mozart section comprise entre la rue Molière et la rue Paul Doumer
Mme BEJAN	6 bis rue du Général Négrier	Rue du Général Négrier
Mme BERTHOME	93 rue Condorcet	Rue Condorcet section comprise entre la rue Pierre de Coubertin et la rue Thiers
M. BERTRAND Mme DA CRUZ Mme VINTILA	4 rue Louise Michel 48 rue Louise Michel	Parking Louise Michel
M. BERTRAND	25 rue Chanzy	Rue Thiers section comprise entre la rue de Chanzy et la rue Lamartine
Mme BIETH	51, rue Alexandre Dumas	Rue Alexandre Dumas section comprise entre la rue Florentin Lasson et la rue Ernest Renan
Mme BOUTON	32 rue Marceau	Rue Marceau section comprise entre la rue de Soissons et la rue de l'Argonne
Mme BORDAS	10 rue de Soissons	Rue de Soissons section comprise entre la rue de Reims et l'impasse Soissons
M. BOURGEOIS	57 rue de la Marne	Rue Pierre Le Frapper
Mme BOYER	3 rue de Salis	Rue de Salis
Mme CANET	34 avenue du Maréchal Foch	Avenue du Maréchal Foch section comprise entre l'avenue de la République et l'avenue du Maréchal Maunoury
Mme CARMIER	10 rue de Mulhouse	Rue de Mulhouse section comprise entre la rue Colmar et la rue Lavoisier
Mme CAZENEUVE Mme L'HÔTELLIER Mme NOIRTIN	8 bis rue de Strasbourg 41 rue de Strasbourg 33 rue de Strasbourg	Rue de Strasbourg section comprise entre la rue Jean Macé et la rue Lamartine
Mme GODINHO Mme POUMES BALLIHAUT	119 rue Parmentier 60 ter rue Parmentier	Rue Parmentier section comprise entre la rue Pierre Desjardins et la rue de Champagne
Mme CONDOR	15 rue Daumesnil	Rue Daumesnil
Mme CORLU	19 rue Florentin Lasson	Rue Florentin Lasson section comprise entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue Jean Bart
Mme DE OLIVEIRA	44, rue de Belfort	Rue de Belfort section comprise entre le n°44 et la rue des Cents Arpents Carrières sur Seine
Mme GOBEILL-SIRGUEY	4 rue Georges Maliard	Rue Georges Maliard section comprise entre la rue Francisco-Ferrer et la rue Auguste Blanqui
M. FOOS Mme HIRSCH	4 rue Jean Macé	Rue Jean Macé
Mme FORCIOLI	6 rue de Phalsbourg	Rue de Phalsbourg
M. GABORIT	7 rue des Boers	Rue des Boers
Mme GIROUD	31 rue Gay Lussac	Rue Baudin section comprise entre la rue Gay Lussac et la rue Anatole France

Mme GONTIER	124 rue Condorcet	Rue Condorcet section comprise entre la rue Pierre de Coubertin et la rue Jean Baptiste Clément (Sartrouville)
M. HATET et Mme PAGNIEZ	9 rue Rosa Luxembourg	Rue Rosa Luxembourg
Mme LACOUR	8, rue du Capitaine Guise	Rue du Capitaine Guise section comprise entre la rue Walter d'Isloou et l'avenue du Maréchal Foch
Mme LAURENS	16 rue Pierre Lamandé	Rue Pierre Lamandé section comprise entre la rue Pasteur et l'avenue de la République
Mme LEMÉE Mme LENTINI-GOUT	75 Quater rue Lavoisier 10 rue Edouard Vaillant	Rue Edouard Vaillant
M. LEMEUNIER	5 rue Charles Forest	Rue Charles Forest
Mme LEVERT	21 rue Molière	Rue Molière section comprise entre la rue Beethoven et l'avenue Pierre Corneille
Mme MADEIRA	48 avenue de la Victoire	Avenue de la Victoire section comprise entre la rue de Champagne et la rue Auguste Blanqui
Mme MARIE	18 rue du Rocher	Rue du Rocher
Mme MAURICOUT	102 rue Desaix	Rue Desaix section comprise entre la rue Rouget de l'Isle et la rue Francisco Ferrer
Mme OCTEAU	35 rue de la Fraternité	Rue de la Fraternité Rue Edouard Vaillant
Mme PAOLI	7 rue Descartes	Rue Descartes section comprise entre la rue Beethoven et l'avenue Pierre Corneille
Mme PETIT	40 rue Baudin	Rue Baudin section comprise entre la rue du Réveil Matin et la rue Danton
Mme PICOT M. et Mme ORUS	7 bis rue de Lorraine 56 rue du Maréchal Gallieni	Rue d'Alsace section comprise entre la rue Camille Pelletan et la rue de Lorraine
Mme PINARD	Avenue Schoelcher	Avenue Schoelcher section comprise entre l'avenue de la République et l'avenue Carnot
Mme QUENEHERVE Mme TONDEUR Mme SUAREZ	12 avenue du Maréchal Joffre 19Q avenue du Maréchal Joffre 34 rue Gambetta	Avenue du Maréchal Joffre section comprise entre la rue Pasteur et l'avenue de la République
M. RAVISHANKAR M. PARAIRE	66 rue Pierre Lamandé 27 bis rue Pierre Lamandé	Rue Pierre Lamandé section comprise entre l'avenue de la République et la rue du Président Wilson
M. RIBEIRO	13, rue Pierre Joseph Proudhon	Parking Stade Robert Barran
M. ROCHE	95 rue de la Liberté	Rue de la Liberté section comprise entre la rue des Capucines et la rue Pierre Déjardins
M. ROUET	9 rue de Chatou	Rue de Chatou
Mme SAINTE	406 rue Ambroise Paré	Rue Ambroise Paré section comprise entre la rue Ferdinand Buisson et la rue Henri Dunant
Mme SUZINEAU LEMPEREUR	15 rue Honoré de Balzac	Rue Honoré de Balzac section comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue Gabriel Péri
Mme TAPHANEL M. BOUCHER	27, rue Matteoti 17, rue Matteoti	Rue Matteoti
Mme TESSIER	11 rue Séverine	Rue Séverine section comprise entre le boulevard Henri Barbusse et la rue Zamenhof
Mme TONON	3 ter, rue de Coulmiers	Rue de Coulmiers
M UHL	9, rue de la Concorde	Rue de la Concorde
VAN NIEUWENBERG	28, rue du Sergent Blandan	Rue du Sergent Blandan section comprise entre la rue Lavoisier et la rue Joseph Douard

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par les services techniques 48 heures avant la date de début de la manifestation.

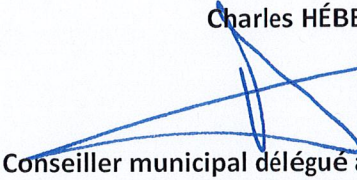
Article 4 : La signalisation et le balisage seront effectués, par les soins des Services Techniques de la Ville de Houilles.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA).

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Article 7 : Madame la Directrice des Services, M. le Chef de service de la Police Municipale et M. le Commissaire de Police de la circonscription de Sartrouville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Fait à Houilles, le 4 mai 2026

Charles HÉBERT

Conseiller municipal délégué à l'Environnement,
la Voirie et la Mobilité.

